Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022086SCAER-AR

**Département du Finistère**

**DEL 2022/086**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Juillet à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 20 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Cédric GOUIFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Frédéric LE BEUX, Anne LE GALL, Didier MORGANT, Pierrette LE FLOCH, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Antoinette PEDRONO, Hélène LE BOURHIS, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Jean-Yves LE GOFF, Christian CARDUNER.

ABSENTS : Marine SENECHAL, Pascale DUFLEIT, Jacqueline SABATIER,

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

## DEL 06.07.2022 / 2022/086 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

RAPPORTEUR M. LE MAIRE,

Monsieur Le Maire propose d'attribuer la subvention suivante :

| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT DEMANDE | MONTANT PROPOSE | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| GROUPEMENT DES ARTISANS COMMERÇANTS DE SCAËR | 500 € | 300 € | « Demande de subvention afin' augmenter la visibilité du groupement commercial.<br>Achat de banderoles pour les animations commerciales<br>Achat d'autocollant : j'achète à Scaër pour offrir à nos clients afin qu'ils les collent sur leur voiture. » |

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022086SCAER-AR

*MME LE GRAND Anne Laure, sort de la salle, elle ne prend pas part au vote en raison de sa fonction de secrétaire au sein du Groupement des Artisans et Commerçants de Scaër, concernant l'objet de cette délibération.*

VU l'exposé de M. LE MAT,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du Mercredi 29 Juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

D'ATTRIBUER la subvention telle que présentée.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER